



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 11 avril 2019 — N° 32

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner les succès de la romancière Mychele Sorel et de la jeune hockeyeuse Daphnée Gagnon.

Mme Girault (Bertrand) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles de la circonscription de Bertrand dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la 45^e Semaine de l'action bénévole.

M. Fortin (Pontiac) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Wilbert Joseph Keon, fondateur de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de rectifier une affirmation à propos de la restitution des terres agricoles réquisitionnées pour la construction de l'aéroport de Mirabel.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Cantine Fortier inc.

11 avril 2019

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de l'espace culturel La Cenne.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles de la circonscription de Chambly dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter Mme Anne Gagné, médaillée d'or aux Jeux du Canada à l'épreuve de cross en planche à neige.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de patinage artistique de Granby.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de féliciter les finalistes des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

11 avril 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 20 Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 20.

M. Ouellette (Chomedey) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 195 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'élargir la portée du droit au paiement des frais d'une assistance

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 195.

M. Ciccone (Marquette) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 196 Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'instaurer le registre Passe-Sports visant à colliger les données sur l'état de santé des personnes âgées de moins de 18 ans à la suite d'une commotion cérébrale

11 avril 2019

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 79 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 196.

Dépôts de documents

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan stratégique 2018-2022 du Conseil du patrimoine culturel du Québec;
(Dépôt n° 531-20190411)

Le plan stratégique 2018-2022 de la Société de développement des entreprises culturelles;
(Dépôt n° 532-20190411)

Le plan stratégique 2018-2022 du Conseil des arts et des lettres du Québec.
(Dépôt n° 533-20190411)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 22 concernant la création de 500 nouvelles entreprises agrotouristiques d'ici 4 ans, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 19 février 2019 par M. Benjamin (Viau).
(Dépôt n° 534-20190411)

11 avril 2019

M. le président dépose :

Les orientations et objectifs de l'Assemblée nationale en matière de relations interparlementaires et internationales adoptés par le Comité consultatif de la diplomatie parlementaire.

(Dépôt n° 535-20190411)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 10 avril 2019, sur la motion proposée par Mme David (Marguerite-Bourgeois) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de la Charte des droits et libertés de la personne, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1975;

QU'elle reconnaisse qu'il a toujours été dans nos pratiques de modifier la Charte québécoise des droits et libertés de la personne à l'unanimité ou à la suite d'un large consensus au sein de notre Assemblée;

QU'elle reconnaisse le caractère sensible du projet de loi n° 21, présenté le 28 mars dernier par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, qui notamment restreint la liberté de religion de certaines personnes;

11 avril 2019

QU'elle reconnaisse que ce projet de loi nécessite que les parlementaires puissent entendre en commission parlementaire les différents points de vue exprimés dans la société et qu'ils puissent par la suite en faire l'étude et l'analyse dans un délai raisonnable;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de permettre aux parlementaires de procéder à l'étude du projet de loi n° 21, sans imposer un bâillon législatif à la fin de la présente session parlementaire.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **80** en annexe)

Pour : **36** Contre : **62** Abstentions : **9**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du départ d'Abdelaziz Bouteflika et du processus démocratique algérien qui s'enclenche, dont l'élection présidentielle du 4 juillet 2019 sera le point culminant;

QU'elle appuie une refonte totale du système politique dans le cadre d'un processus de transition pacifique et démocratique, dans le respect des droits et libertés de la personne;

11 avril 2019

QU'elle donne son entière et totale solidarité envers le peuple de l'Algérie et à la jeunesse algérienne qui souhaite envisager l'avenir différemment.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 81 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 2^e édition de la Semaine de formation générale des adultes organisée par la FSE-CSQ sous le thème *La FGA, un pilier de la réussite*;

QU'elle souligne l'engagement et le travail exceptionnel des enseignants et des équipes-écoles qui accompagnent ceux qui ont le courage de surmonter leurs difficultés pour compléter leur diplôme d'études secondaires;

QU'elle rappelle que l'éducation des adultes au Québec est un ensemble de services offerts partout sur le territoire, dans plus de 180 établissements, et qui touche plus de 170 000 personnes;

QU'elle rappelle qu'en 2016-2017 le taux de persévérance et de réussite des élèves en formation générale des adultes a été de 72,3 %;

11 avril 2019

QU'enfin, elle reconnaisse la persévérance et l'engagement de ces jeunes et ces adultes dans leurs efforts au quotidien.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Sauvé (Fabre), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant la création d'emplois de 2014 à 2018; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec M. Roy (Bonaventure) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'utilisation des pesticides en agriculture; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du portefeuille « Relations internationales et Francophonie »; enfin, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Justice » du portefeuille « Justice »;

11 avril 2019

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Condition féminine » du portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur »; enfin, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion »;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Protection de la langue française » du portefeuille « Culture et Communications »;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du portefeuille « Énergie et Ressources naturelles »;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Ressources informationnelles » du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ».

11 avril 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 7, Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 7 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 7 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

11 avril 2019

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que le projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 10 avril 2019, sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Benjamin (Viau) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans douze mois ».

La motion de report est déclarée recevable.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint sur cette motion de report : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 35 minutes 21 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 11 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 58 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Benjamin (Viau).

11 avril 2019

Le débat est ajourné au nom de M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Fortin (Pontiac) à Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « L'augmentation des listes d'attente pour avoir accès à un médecin de famille depuis l'élection du gouvernement caquiste »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Bonnardel, ministre des Transports, portant sur le sujet suivant : « La nécessité de compenser adéquatement les propriétaires de permis de taxis »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, portant sur le sujet suivant : « Le projet irréfléchi de relocalisation du Centre d'éducation des adultes Galiléo de Montréal-Nord ».

À 18 h 36, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 16 avril 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

11 avril 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Ciccone (Marquette) :

(Vote n° 79)

POUR – 109

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Schneeberger (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Simard (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)	Zanetti (QS)
Émond (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

11 avril 2019

Sur la motion de Mme David (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 80)

POUR - 36

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Proulx (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	(Jean-Talon)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)	

CONTRE - 62

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Gronдин (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Berthier)	

ABSTENTIONS - 9

Arseneau (PQ)	LeBel (PQ)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Rimouski)	Roy (PQ)
Fournier (IND)	Ouellet (PQ)	(Bonaventure)
Hivon (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	

11 avril 2019

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 81)

POUR - 104

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	(Bonaventure)
(Prévost)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)	
Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Proulx (PLQ)	
		(Jean-Talon)	